



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Synthèse annuelle du REGISTRE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU

Synthèse transmise au préfet-DDTM au titre des articles :

- Article R214-58 du code de l'environnement ;
- Article 11 de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 lié à la rubrique 1.1.2.0. de la nomenclature loi sur l'eau.

Le document est à envoyer **par courriel** à la Direction départementale des Territoires et de la Mer, au Bureau Protection de la Ressource en eau <ddtm-strm-bpre@seine-maritime.gouv.fr> (police de l'eau) :

- À la fin de chaque campagne annuelle d'irrigation ;
- Ou avant le 1^{er} mars de l'année N+1.

Ce formulaire peut être remplacé par un tableur ou autre document **signé** reprenant les mêmes éléments que ceux demandés ci-après.

Identification du pétitionnaire :

NOM :

RAISON SOCIALE :

SIRET :

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :

Identification du dossier loi sur l'eau :

Année du dépôt du dossier loi sur l'eau :

Référence du dossier Loi sur l'Eau :

Ouvrage de prélèvement n°1 :

Code BSS :

N° de compteur :

CONSOMMATION 1^{er} semestre

ANNEE de la CAMPAGNE :

Index au 1^{er} janvier

m3

Mois	Type de culture irriguée	Surface irriguée (ha)	Commune(s) où les parcelles ont été irriguées	Index fin de mois	Volume mensuel (m ³) ⁽¹⁾	Observations
Janvier						
Février						
Mars						
Avril						
Mai						
Juin						

(1) Index fin de mois en cours moins index du mois précédent

CONSOMMATION 2^{ème} semestre

ANNEE de la CAMPAGNE :

Mois	Type de culture irriguée	Surface irriguée (ha)	Commune(s) où les parcelles ont été irriguées	Index fin de mois	Volume mensuel (m ³) ⁽¹⁾	Observations
Juillet						
Août						
Septembre						
Octobre						
Novembre						
Décembre						

(1) Index fin de mois en cours moins index du mois précédent

Ouvrage de prélèvement n°2 le cas échéant (REmplir un Tableau par ouvrage de prélèvement) :

Code BSS :

N° de compteur :

CONSOMMATION 1^{er} semestre

ANNEE de la CAMPAGNE :

Index au 1^{er} janvier

m3

Mois	Type de culture irriguée	Surface irriguée (ha)	Commune(s) où les parcelles ont été irriguées	Index fin de mois	Volume mensuel (m ³) ⁽¹⁾	Observations
Janvier						
Février						
Mars						
Avril						
Mai						
Juin						

(2) Index fin de mois en cours moins index du mois précédent

CONSOMMATION 2^{ème} semestre

ANNEE de la CAMPAGNE :

Mois	Type de culture irriguée	Surface irriguée (ha)	Commune(s) où les parcelles ont été irriguées	Index fin de mois	Volume mensuel (m ³) ⁽¹⁾	Observations
Juillet						
Août						
Septembre						
Octobre						
Novembre						
Décembre						

(1) Index fin de mois en cours moins index du mois précédent

**INCIDENTS DE PRÉLÈVEMENTS ou sur LE
RÉSEAU D'IRRIGATION**

ANNEE de la CAMPAGNE :

Date de la panne ou de l'incident	Nature des événements	Index avant la panne	Date de la réparation	Index après la réparation	Nombre de jours de panne	Volume estimé pendant la panne

Il est rappelé que conformément aux articles L211-5 et R214-46 du code de l'environnement, tout incident ou accident pouvant impacter la qualité des eaux, engendrer une pollution, ou impacter les autres usagers de la ressource en eau, doit être signalé au préfet (DDTM-Police de l'eau) et au maire de la commune intéressée.

La personne à l'origine de l'incident ou de l'accident et l'exploitant ou, s'il n'existe pas d'exploitant, le propriétaire sont tenus, dès qu'ils en ont connaissance, de prendre ou faire prendre toutes les mesures possibles pour mettre fin à la cause de danger ou d'atteinte au milieu aquatique, évaluer les conséquences de l'incident ou de l'accident et y remédier.

NOTES et OBSERVATIONS UTILES ÉVENTUELLES (entretiens, contrôles, étalonnages, remplacements des moyens de mesure et d'évaluation...) :

« Je reconnais l'exactitude des informations renseignées dans le présent formulaire »

Le _____, à _____.

SIGNATURE du Pétitionnaire (si le signataire à la qualité de mandataire, merci de le préciser)